

Projet éolien Ardillières et Ciré-d'Aunis

LETTR E D'INFORMTION

JUIN 2015

COMPT E-RENDU DE LA RÉUNION DU 24/06/2015

Edito

La Société NORDEX France a proposé à la commune d'Ardillières (conjointement à la commune de Ciré-d'Aunis) une étude sur la possibilité d'implantation d'un parc éolien à la fin de l'année 2014. La commune s'est prononcée favorablement au lancement des études en privilégiant la zone de marais.

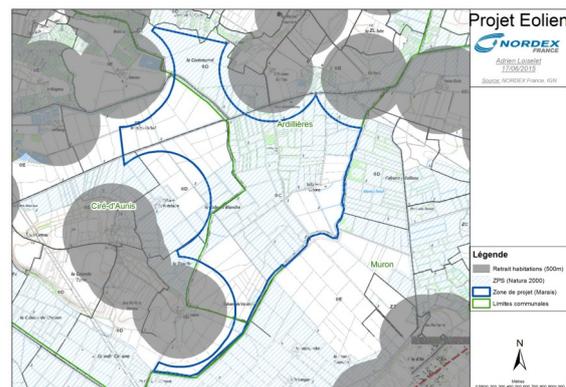
En accord avec monsieur le Maire d'Ardillières NORDEX a convié l'ensemble des propriétaires et exploitants de la zone d'étude possiblement intéressés par le projet.

Ladite réunion s'est tenue à Ardillières le 24 juin dernier. Le conseil municipal était présent, ainsi que plusieurs propriétaires

et exploitants concernés.

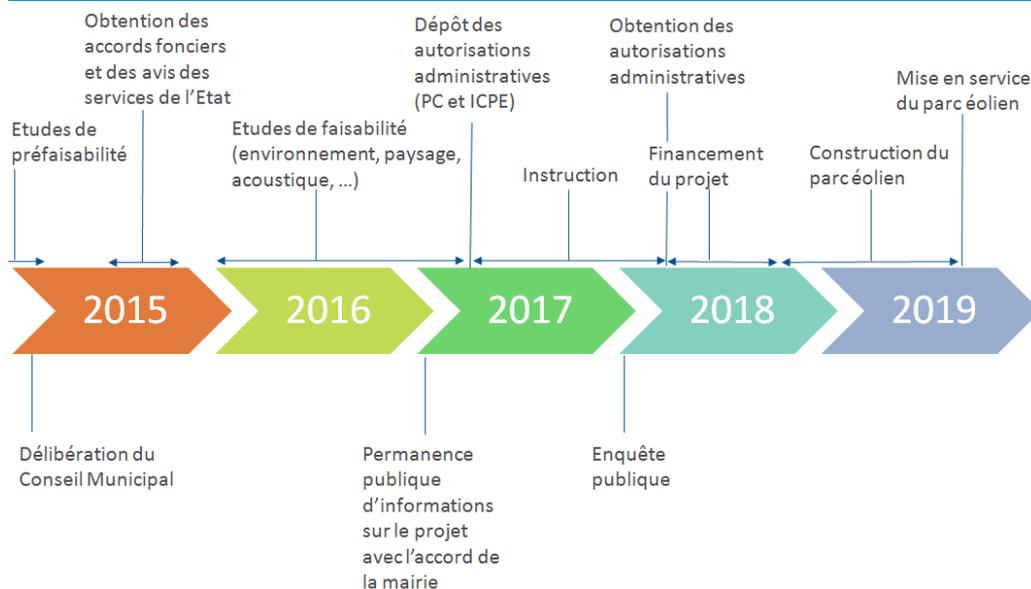
Au cours de cette réunion, la société NORDEX a présenté son projet de parc éolien dans la zone de Marais.

Enfin, NORDEX a avancé les conditions foncières indispensables à la bonne réalisation d'un projet éolien.



- 19 Novembre 2014:
Présentation de la société et du projet devant les deux conseils de Ciré-d'Aunis et d'Ardillières
- Janvier 2015:
Délibération favorable d'Ardillières
- Mars 2015:
Délibération favorable de Ciré-d'Aunis
- 24 Juin 2015:
Première réunion d'information

Echéancier prévisionnel du projet



SITE INTERNET

www.nordex-online.fr

CONTACT

Adrien LOISELET
Chef de projets

1, rue de la Procession
93 217 La Plaine Saint-Denis

Téléphone : 01.55.93.94.52

Télécopie : 06.07.44.79.18

Messagerie :

aloiselet@nordex-online.com

La démarche foncière

Comme cela a été évoqué le 24 juin dernier, NORDEX entame actuellement des démarches foncières auprès des propriétaires exploitants de la zone afin de connaître les potentialités d'implantation.

Résumé de la procédure foncière:

Durant la phase d'étude du projet éolien

- Une **Convention de mise à disposition avec promesse de bail** est signé entre :

- ✓ Le Propriétaire
- ✓ L'Exploitant agricole
- ✓ Le Maître d'ouvrage (**Nordex France**)

Cette convention définit le **cadre (durée, indemnités, garanties, ...)** dans lequel le bail emphytéotique de **41 ans** sera conclu **dans le cas de l'aboutissement du projet**.

- La signature permet à Nordex d'inclure ces parcelles dans la zone de projet pour y lancer :

- ✓ Les études techniques (vent, raccordement, etc.)
- ✓ Les études d'impacts (faune-flore, acoustique, paysage)



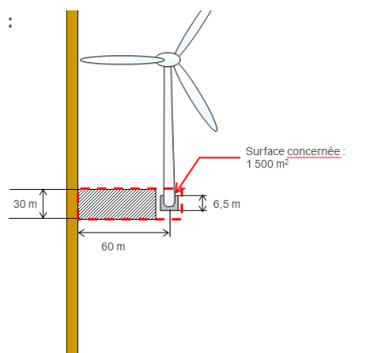
Demande de permis de construire (PC)

Si la demande de PC et la DAE sont accordées

La convention est transformée devant notaire, en bail emphytéotique de 41 ans.

La surface qui accueille l'éolienne (entre 1500 à 2000 m²) fait alors l'objet d'une séparation cadastrale avant le démarrage des travaux.

L'emprise d'une éolienne



Aujourd'hui la surface occupée par une éolienne en fonctionnement (une fois le chantier terminé) est comprise entre 15 et 20 ares en moyenne.

Cette surface fera l'objet d'un nouveau bornage au près du cadastre et sera exclue de la surface cultivable.

Sur cette nouvelle parcelle, le propriétaire et l'exploitant sont indemnisés pendant toute la durée de vie du parc éolien(41 ans).

Nous souhaiterions dès à présent vous rencontrer pour vous présenter plus en détail les termes de la convention de mise à disposition avec promesse de bail et les engagements fonciers proposés par NORDEX.



Nous restons à votre écoute et serons heureux de répondre à vos questions aux coordonnées indiquées au recto de ce courrier.

Adrien LOISELET